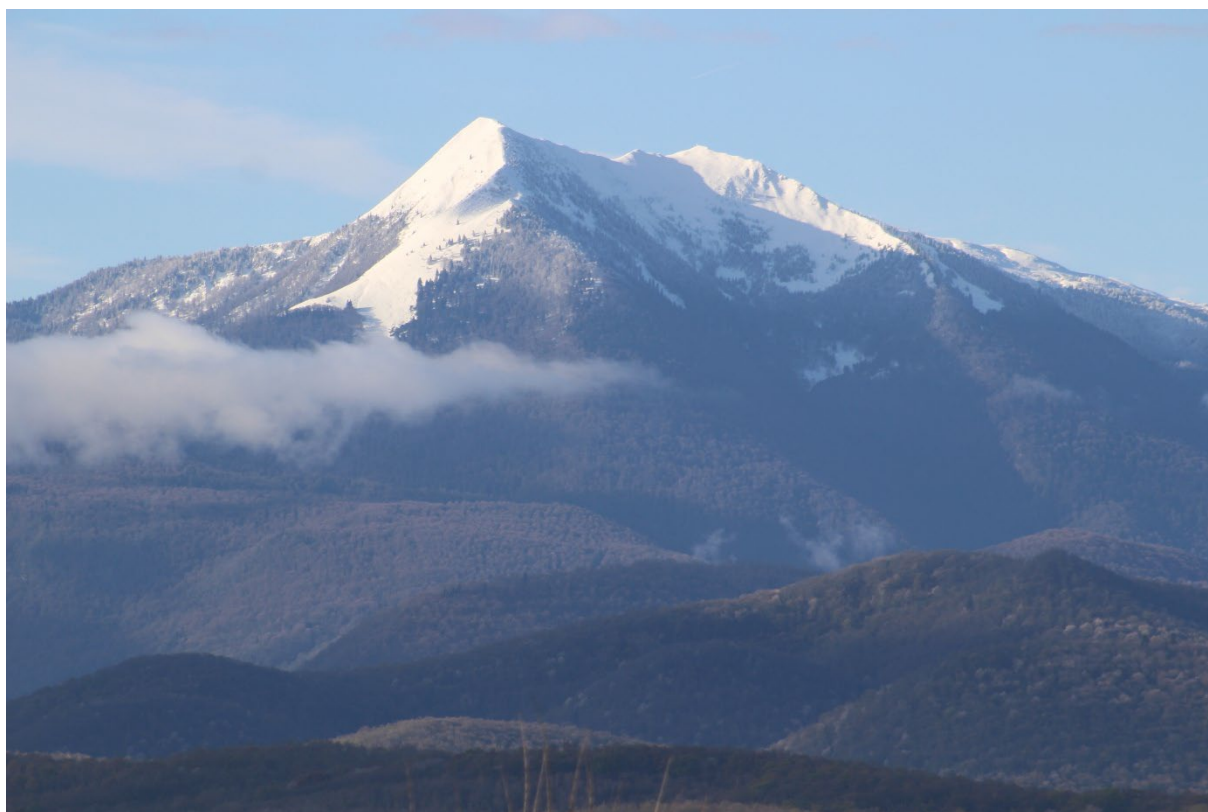


APPEL À CANDIDATURES POUR UNE RÉSIDENCE-MISSION CULTURES URBAINES EN RURALITÉ

**sur le territoire de la Communauté de communes
Cagire Garonne Salat
département de la Haute-Garonne**

Titre : « Lignes de crête »

À partir d'Octobre 2026



Dans le cadre de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, et du renouvellement de la CGEAC entre la DRAC Occitanie, l'Éducation Nationale, le Conseil départemental de la Haute-Garonne et la Communauté de communes Cagire Garonne Salat, les différents partenaires ainsi que le Réseau Hip-Hop Occitanie lancent :

Un appel à candidatures pour une résidence-mission de médiation dédiée aux cultures urbaines

En direction des artistes, collectifs ou compagnies professionnelles (max 4 personnes) dont la recherche et la pratique peuvent se lier à la thématique.

Intitulé

Les cultures urbaines sont les pratiques artistiques, culturelles et sportives appartenant à l'espace urbain. Elles se réfèrent à la danse, le rap, le slam, le beatmaking, le DJing, le graffiti, les arts visuels, les arts numériques, les créations sonores, la vidéo, la performance, les pratiques hybrides ou expérimentales.

Elles sont nées du mouvement : mouvement des corps, des langues, des récits, des sons, des communautés et des territoires.

Aujourd'hui, elles ne sont plus circonscrites seulement à l'espace urbain, elles sortent de la ville pour occuper les espaces plus éloignés, reculés, ruraux, de montagne.

Les cultures urbaines constituent un formidable terrain de dialogue entre les paysages, les générations et les imaginaires. Par leur capacité à transformer les espaces du quotidien en espaces d'expression, elles interrogent notre manière d'habiter un territoire, de le traverser, de le raconter et de le partager.

« Lignes de crête »

Pour cette nouvelle résidence-mission de médiation, la Communauté de communes Cagire Garonne Salat souhaite inviter des artistes des cultures urbaines à entrer en résonance avec les singularités du territoire Cagire Garonne Salat. À la fois pays de montagnes et de collines, le paysage du territoire de la communauté de communes invite à s'immerger dans la nature et à se hisser au sommet des montagnes, et s'élever :

- Randonnée : Pic du Cagire, Pic de Paloumère, Crête de Cornudère, Col du Portet-d'Aspet, ... (points de vue remarquables avec tables d'orientation) ;
- Spéléologie sur Aspet et Arbas ;
- Parapente à Arbas ;
- Escalade en milieu naturel à Montsaunès et à Sengouagnet ;
- Accrobranche à Sengouagnet ;
- Randonnées VTT, randonnées équestres.

Ici, les lignes de crête dessinent autant des frontières que des passages. Les chemins relient les vallées, les villages, les mémoires et les usages. Les cours d'eau, les places publiques, les salles des fêtes, les murs, les sentiers, les marchés ou les équipements sportifs deviennent autant de terrains possibles d'expérimentation artistique.

Le sport a une place importante sur le territoire, depuis l'école jusqu'à l'âge adulte. De plus, de nombreux clubs ou équipements permettent la pratique d'un champ très large d'activités :

- À l'école et au collège :
 - o Parcours cirque en partenariat avec le CNAREP Pronomade(s) sur les écoles de l'aspétois et au collège d'Aspet ;
 - o Section foot et section basket au Collège des Trois Vallées de Salies-du-Salat ;
 - o Section Raid au collège Armand Latour d'Aspet ;
- Sports d'équipe : football, basketball, rugby, volley, ... ;
- Autour du vélo : bike-polo, cyclisme, VTT, Pumptrack à Arbas ;
- Sports de combats et arts martiaux : boxe, MMA, judo...
- Et plein d'autres sports : danse, tennis, pétanque, ...
- Cities multi pratiques dans les communes
- Skate Park à Aspet au Bois Perché
- Golf à Salies-du-Salat

Les pratiques culturelles en Pyrénées sont très diversifiées et témoignent à la fois d'un intérêt pour la culture en général mais également d'un attachement pour les traditions occitanes :

- Les pratiques culturelles :
 - o Les écoles de musique à Encausse-les-Thermes et Salies-du-Salat et Saint-Martory
 - o L'école de cirque Vol'tige à Montespan, Midi Cirque à Aspet
 - o Les cours de langue à l'EVS Ateliers du Temps Libre à Aspet
 - o L'école de théâtre Les Apartés à Mazères-sur-Salat
- Les programmations culturelles du territoire :
 - o Festivals de musique : Festival Marguerite de Comminges, Jazz et Gospel, Belbèze en Musique, le Z'hibou de l'été, Festival de la chanson politique, les Urauquoises, Star Martory, les jeudis de Bonnefont ;
 - o Festivals autour des arts : Aspet s'expose, Semaine des arts à Soueich, festival de cinéma Terre vivante, saison culturelle du CNAREP Pronomade(s) en Haute-Garonne, saison culturelle de l'Abbaye de Bonnefont, saison Créagire à Sengouagnet ; Jeudis en scène à Aspet au Bois Perché ;
 - o Programmation culturelle de l'Office de Tourisme les Nuits Fraîches en juillet à Aspet ;
 - o Événements autour de la littérature : autour de la littérature jeunesse (2^e édition, durant 4 jours), le salon du polar à Encausse-les-Thermes (6^e édition, sur 2 jours), le festival de manga à Aspet (3^e édition, durant 4 semaines), et le festival de BD à Salies-du-Salat (4^e édition, pendant 3 jours).
- Les artistes et acteur·ices culturel·les du territoire :
 - o Les tiers lieux, cafés associatifs et lieux collectifs tels que La Colo du Cagire à Juzet-d'Izaut, le Café Pot aux roses à Encausse-les-Thermes, le Réfectoire à Mazères-sur-Salat, le Soueich Kfé à Soueich, le Qu'es aquo à Saleich, ...
 - o Dahu éditions, sérigraphie
 - o Angélique Danguy, danseuse chorégraphe (ancienne directrice artistique du festival Aspet s'expose)
 - o Claudia Flammin, danseuse au sein de la Cie Alise
 - o Grâce et Volupté Van van, groupe rap électro queer
 - o DJ Mary Pop, électro
 - o DJ Lady Miss Pénélope, électro
 - o Enrike Gomez, artiste street art peinture
 - o Beatbox Stéphane Anglio
 - o L'Association Pays de l'Ours-Adet à Arbas
 - o L'Usineuse à Mazères-sur-Salat
 - o Eth Ostau Comenges
- Le patrimoine immatériel pyrénéen :
 - o L'écomusée Cagire Pyrénées à Estadens
 - o Le musée Rizla+ à Mazères-sur-Salat
 - o Les estives et le pastoralisme, les grottes et réseau souterrain
 - o Les Brandons
 - o Les Bals trads

Outre ces éléments, le territoire compte de nombreux lieux remarquables pouvant être le théâtre d'actions culturelles :

- Patrimoine naturel :
 - o Les montagnes, les collines, la plaine ;
 - o Les lacs : Touville, Salies-du-Salat ;
 - o Les cours d'eau : la Garonne, le Salat, l'Arbas, le Ger, le Job, la Noue ;
 - o Points de vue remarquables avec tables d'orientation
- Patrimoine bâti
 - o L'église templière de Montsaunès
 - o L'Abbaye de Bonnefont à Proupiary
 - o Les châteaux de Salies-du-Salat, de Montespan, de Saint-Martory, ...
 - o Le petit patrimoine bâti : lavoirs, fontaines, thermes

- Des friches urbaines ou endroits oubliés, comme par exemple :
 - o Mazères-sur-Salat, ancienne Rizla+
 - o Près du moulin de Saint-Martory (canal)
 - o Terrain de tennis à Montcaup, Saint-Médard
 - o Ancien calvaire à Sepx
 - o Ancienne carrière Belbèze-en-Comminges

Ces éléments doivent être entendus dans un contexte ou transposition artistique dans laquelle, le mouvement, le corps sont mis en jeu.

Cette résidence entend explorer les croisements entre ruralités et urbanités, patrimoines matériels et immatériels, cultures populaires et écritures contemporaines. Comment s'articulent les différents univers ? Comment les cultures hip-hop peuvent-elles dialoguer avec les paysages naturels ? Comment faire émerger des récits communs entre habitants, générations et territoires ?

Préambule

Il s'agit pour l'artiste-résident·e de s'engager artistiquement dans une démarche d'expérimentation à des fins de démocratisation culturelle usant pour ce faire du plus puissant de ses leviers, celui de l'éducation artistique et culturelle, et donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et répondent à des finalités différentes.

Les résidences-missions ne se confondent nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en cette proposition d'emploi artistique, ni commande d'œuvre ni enjeu de production conséquente.

Les résidences-missions privilégie l'enfant, l'adolescent·e, le jeune adulte qui est aussi, l'élève, l'apprenti·e, l'étudiant·e, le ou la jeune entrant dans la vie active, les familles, les associations mais également les habitant·es en situation spécifique (handicap, maintien à domicile, ...) dans une approche croisée, qui au-delà de cette jeunesse prend en compte sa famille et son entourage comme énoncé.

Les résidences-missions contribuent, de ce fait, de manière décisive, au parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) qui doit être garanti à chaque jeune et personne habitant du territoire dans leurs différents temps de vie.

CONTEXTE DE CETTE RÉSIDENCE-MISSION

Dans la continuité de ses actions dans le cadre de la Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (CGEAC), la Communauté de communes Cagire Garonne Salat, en partenariat étroit avec la DRAC Occitanie, le Réseau Hip-Hop Occitanie, et les autres partenaires associé·es, propose une résidence-mission à un·e artiste et/ou collectif d'artistes relevant du domaine des cultures urbaines.

Cette résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle est menée en faveur de toute la population, contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) tout au long de leur vie.

Les partenaires, précité·es, soutiennent cette résidence-mission sachant pouvoir l'appuyer sur la force et l'énergie collectives du grand nombre d'acteurs et actrices locales de l'éducation artistique et culturelle présentes sur le territoire, que ce soient de personnes professionnelles de la culture, enseignantes, animatrices, éducatrices, médiatrices, travailleuses sociales, professionnelles de la santé, etc.

TERRITOIRE D'ACTION

La Communauté de communes Cagire Garonne Salat est située dans le département de la Haute-Garonne, elle est présidée par Marie-Christine LLORENS.

Localisée au cœur des Pyrénées Centrales, à 1h de de la métropole de Toulouse, aux portes de Luchon et de l'Ariège, la communauté de communes s'étend sur 499 km² et compte 18 343 habitants (Insee 2023).

La population du territoire démontre une forte part des 45-59 ans et des plus de 60 ans. L'évolution du nombre de seniors dans la population s'accompagne d'une évolution de leurs besoins : aide au ménage, aide à domicile, soins, accessibilité aux services... Une part non négligeable de personnes seniors vivent seules sur le territoire. On compte 8 351 ménages sur le territoire de Cagire Garonne Salat dont 30% des familles ont des enfants : 1 777 couples avec enfants et 787 familles monoparentales (*chiffres 2021*). On observe une diminution marquée des couples avec enfants sur le territoire depuis 10 ans, et une évolution encore plus prononcée des familles monoparentales.

Elle rassemble 55 communes : Arbas, Arbon, Arguenos, Arnaud-Guilhem, Aspet, Ausseing, Auzas, Beauchalot, Belbèze-en-Comminges, Cabanac-Cazaux, Cassagne, Castagnède, Castelbiague, Castillon-de-Saint-Martory, Cazaunous, Chein-Dessus, Couret, Encausse-les-Thermes, Escoulis, Estadens, Figarol, Fougaron, Francazal, Ganties, Herran, His, Izaut-de-l'Hôtel, Juzet-d'Izaut, Laffite-Toupière, Le Fréchet, Lestelle-de-Saint-Martory, Mancieux, Mane, Marsoulas, Mazères-sur-Salat, Milhas, Moncaup, Montastruc-de-Salies, Montespan, Montgaillard-de-Salies, Montsaunès, Portet-d'Aspet, Proupiary, Razecueillé, Roquefort-sur-Garonne, Rouède, Saint-Martory, Saint-Médard, Saleich, Salies-du-Salat, Sengouagnet, Sepx, Soueich, Touille et Urau.

CADRE DE LA RÉSIDENCE-MISSION ET ATTENDUS

La résidence-mission est une résidence de médiation. Il ne s'agit nullement de création puisqu'il n'y a, en cette proposition d'emploi artistique, ni commande d'œuvre ni enjeu de production conséquente.

L'objectif est de permettre à la population de s'approprier le thème et le domaine des cultures urbaines à travers le partage de l'univers artistique d'un·e artiste ou d'un collectif. Il s'agira d'associer au plan local les multiples esthétiques et disciplines des cultures urbaines.

La résidence privilégiera les démarches capables :

- D'activer les habitants et habitantes comme participant·es et non comme simples spectateurs ou spectatrices ;
- De créer des situations de rencontre inattendues ;
- D'investir les espaces du quotidien ;
- De révéler les patrimoines naturels, humains et sensibles du territoire ;
- De faire dialoguer transmission, expérimentation et création contemporaine.

Pour cela, l'artiste ou le collectif retenu travaillera en étroite collaboration avec le plus grand nombre et notamment à partir des documents collectés sur le territoire.

L'artiste ou le collectif est invité à expérimenter artistiquement et culturellement avec la communauté de communes, en mobilisant les jeunes et les élèves ainsi que les très nombreux·ses professionnel·les qui, au quotidien, les accompagnent dans tous les temps de leur vie. Il est ici fait allusion aux personnes professionnelles de l'enseignement, de l'éducation populaire, de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice, du temps libre, mais aussi aux acteurs et actrices du monde associatif, toutes ces personnes étant de potentiels démultiplicateurs des présences artistiques, leur permettant de rayonner au maximum.

Le présent appel à candidatures invite ainsi l'artiste ou le collectif à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociales, sociétales, environnementales, en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- Du principe de modération en initiant des pratiques plus durables, privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- De la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- Des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone du secteur culturel ;
- Des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- De la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

Enfin, il est particulièrement pris appui sur les structures culturelles professionnelles ou socio-culturelle du territoire, partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste ou du collectif.

Ces structures sont :

- CNAREP Pronomade(s) en Haute-Garonne ;
- Les associations et collectifs présents sur le territoire ;
- Les médiathèques, bibliothèques et points de lecture ;
- Le syndicat mixte de l'Abbaye de Bonnefont ;
- Le centre de vacances associatif de la Ligue de l'Enseignement 31, le Bois Perché à Aspet.

PROFILS RECHERCHÉS

Cette résidence-mission invite un ou une artiste ou compagnie relevant du domaine des cultures urbaines, dont la recherche et la pratique trouvent une résonance formelle avec la thématique.

L'artiste (ou la compagnie) concerné doit pouvoir justifier d'une pratique avérée dans des lieux dûment référencés par le ministère de la Culture, ayant bénéficié de coproduction et, le cas échéant, pour les compagnies relevant de spectacle vivant, une licence professionnelle est en cours de validité est attendue.

Témoigner d'un engagement fort pour la médiation culturelle est un axe non négligeable.

L'artiste candidat, de nationalité française ou étrangère, doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission : il est en effet appelé à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, **de manière exclusive**. Il doit pouvoir être autonome et disposer du permis de conduire en cours de validité.

L'usage oral et écrit de la langue française doit être maîtrisé.

STRUCTURES COORDINATRICES DE LA RÉSIDENCE-MISSION

La communauté de communes et ses services ainsi que le Réseau Hip-hop Occitanie.

Le Réseau Hip-Hop Occitanie (RHOCC) est une association qui a été créée pour fédérer, soutenir, valoriser et participer au développement des acteur·rices du mouvement hip-hop en Occitanie. Le RHOCC agit dans une approche collective, inclusive et responsable, en lien étroit avec les réalités du terrain et les dynamiques locales.

Pilotage

La Communauté de commune Cagire Garonne Salat, basée à Mane (31), et le Réseau Hip-Hop Occitanie, basé à Toulouse (31) coordonnent la résidence. Elles désignent deux personnes référentes pour le suivi du projet : Caro Fretaud et Suzanne Billaud.

Elles :

- Coordonnent le dispositif général ;
- Coordonnent la résidence-mission sur l'ensemble du territoire intercommunal en lien avec les associations, et les habitants ;
- Assurent la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget...) ;
- Accompagnent l'artiste-résident·e afin de le guider dans sa découverte du territoire ;
- Organisent le plus en amont possible la communication en faveur de cette résidence auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants. Elles suivent également la relation aux médias ;
- Veillent aux bonnes conditions de séjour et de travail de l'artiste-résident·e ;
- Assurent le suivi technique de l'artiste-résident·e avec les communes, les structures culturelles et associatives et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action ;
- Facilitent, avec le concours actif de personnel de l'Éducation nationale (inspecteurs, conseillers pédagogiques, principaux, proviseurs et professeurs référents) les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître.

Le projet éducatif coconstruit par l'artiste ou le collectif et les partenaires au plan local devra s'articuler autour des 3 piliers de l'EAC (**fréquenter, pratiquer, s'approprier**) et permettra aux élèves de construire les principales compétences du référentiel de compétences en EAC (arrêté interministériel du 1^{er} juillet 2015).

PILIER	OBJECTIFS
FRÉQUENTER	Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres
	Échanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture
	Appréhender des œuvres et des productions artistiques
	Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire
PRATIQUER	Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production
	Mettre en œuvre un processus de création
	Concevoir et réaliser la présentation d'une production
	S'intégrer dans un processus collectif
	Réfléchir sur sa pratique
S'APPROPRIER	Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique
	Comprendre et utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel
	Mettre en relation différents champs de connaissances
	Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension d'une œuvre

Calendrier de la résidence-mission

La période de résidence-mission, à proprement parler, d'une durée de 10 semaines, à partir d'octobre 2026 et pouvant s'étendre jusqu'à juin 2027 : les dates de résidence seront précisées avec l'artiste ou le collectif retenu·es lors de la sélection.

Des interactions entre les différentes contractualisations sur le territoire doivent être encouragées.

Un temps d'information et de rencontre, « Premier contact » autour de l'univers artistique de l'artiste sera organisé afin de définir le calendrier, à destination des professionnel·les encadrant·es concernés par la résidence, et pour lequel la présence de l'artiste retenu est obligatoire.

La résidence nécessite un temps de préparation en amont qui permet à l'artiste retenu de se familiariser avec le territoire d'action et les différents partenaires impliqués dans le dispositif : découverte du territoire et de son histoire, temps de rencontres et rendez-vous avec les acteur·ices éducatif·ives (enseignants, centre de documentation...), culturel·les, sociaux·ales et concerné·es par la résidence-mission, temps de coordination nécessaires au bon déroulement de la résidence...

Ces temps de travail, dont la rémunération est comprise dans l'allocation de résidence, sont calés en fonction des disponibilités des artistes et des partenaires en concertation avec chacune des parties. Ils peuvent correspondre à l'équivalent d'une semaine de présence sur le territoire en amont du temps de résidence lui-même.

CONDITIONS FINANCIÈRES

18 000 € couvrant salaire (emploi artistique régime général toutes charges comprises) ; droits d'auteur pour l'artiste résident et frais, dont une part de frais (tous frais compris) et d'équipement ne pouvant excéder 20%, et ceci pour la résidence-mission dans son intégralité, à savoir :

- La diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ;
- Les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du temps libre, de l'action sociale, etc., susceptibles d'aboutir à :
 - o des propositions d'actions de médiation démultipliées,
 - o des créations conjointes de gestes artistiques ;
- L'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs avec l'artiste résident est signé avant le début de la résidence-mission entre l'artiste résident et la communauté de communes

La Communauté de communes Cagire Garonne Salat gère le budget.

HÉBERGEMENT ET REPAS

Hébergement : sera pris en charge par la communauté de communes dans un contexte qui sera précisé en fonction du calendrier de présence.

Repas : à prendre en charge dans le cadre de l'enveloppe allouée à la résidence.

Déplacement : possiblement un véhicule pourrait être mis à disposition en fonction du calendrier de présence et de la disponibilité du véhicule de l'EPCI.

FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

L'artiste devra proposer un projet en respectant les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle.

Les partenaires de cette résidence-mission souhaitent privilégier les enjeux suivants :

- Permettre à d'importants groupes d'enfants et de jeunes de bénéficier dans leurs différents temps, de rencontrer de façon privilégiée des artistes ainsi que leurs œuvres ;
- Permettre, au-delà de ce public, de concerner aussi les familles et toute une partie de la population du territoire, notamment celle se trouvant la plus éloignée des arts et de la culture ;
- Donner la possibilité à ces différents publics de questionner les processus créatifs et contribuer ainsi à développer la curiosité, l'esprit critique et l'ouverture à l'autre ;
- Faire percevoir, de manière sensible, le rôle qui peut être celui des artistes en tant que catalyseurs d'énergies, développeurs d'imaginaires, incitateurs à porter sur le monde un regard singulier le questionnant en permanence ;
- Participer à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) initiés par les ministères de l'Éducation nationale et de la culture.

Dossier de candidature :

- Lettre de motivation ;
- CV (intégrant un extrait de casier judiciaire vierge pour chaque personne associée) ;
- Dossier artistique (sous forme numérique dont le poids ne doit pas dépasser 5 Méga octets) ;
- Note d'intention (5 pages maximum) précisant les axes de travail et orientations précises, pour ce qui concerne les actions de médiations, elles seront déclinées en axes de travail, en références artistiques et adaptées en fonction des jeunes temps scolaire et hors temps scolaire mais également pour le « tout public ».

Renseignements :

Communauté de communes : Suzanne Billaud et Caro Fretaud

Coordonnées courriel : culture@cagiregaronnesalat.fr

Coordonnées téléphoniques : 05 61 98 49 30 standard

Date limite d'envoi

15 août 2026

Candidature à envoyer par courriel uniquement : culture@cagiregaronnesalat.fr

Le comité de sélection composé des différents partenaires associés au projet se réunira rapidement après le 15 août. Une audition par visioconférence des candidats est prévue, permettant à chacun de préciser les intentions et les modalités de réalisation de la résidence.

Des personnalités extérieures pourront être étroitement associées pour leurs compétences et leurs regards dans la lecture des dossiers déposés, sans pour autant, avoir de voix délibérante.

Un courrier sera envoyé par la communauté de communes au lauréat de cet appel à projet, tout comme à l'ensemble des artistes ayant déposé un projet et non retenu par le comité.

ANNEXE 1 : QU'EST-CE QU'UNE RESIDENCE-MISSION A DES FINS D'EAC ?

Généralités

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en cette proposition d'emploi artistique, ni commande d'œuvre ni enjeu de production conséquente.

Il s'agit pour l'artiste-résident·e de s'engager artistiquement dans une démarche d'expérimentation à des fins de démocratisation culturelle usant pour ce faire du plus puissant de ses leviers, celui de l'éducation artistique et culturelle, et donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre.

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et répondent à des finalités différentes.

Les résidences-missions privilégient l'enfant, l'adolescent·e, le ou la jeune adulte qui est aussi, l'élève, l'apprenti·e, l'étudiant·e, le ou la jeune entrant dans la vie active. Ceci n'exclut nullement, au-delà de cette jeunesse, une prise en compte de la famille et de l'entourage.

Une résidence-mission contribue, de ce fait, de manière décisive, au parcours d'éducation artistique et culturelle (P.E.A.C.) qui doit être garanti à chaque jeune dans ses différents temps.

Une résidence-mission repose sur :

- Un principe de pleine disponibilité de l'artiste-résident·e, afin d'envisager avec diverses équipes de personnes professionnelles en responsabilité ou en charge d'enfants, d'adolescent·es et de jeunes adultes (personnes enseignantes, éducatrices, animatrices, professionnelles de la culture...) la co-élaboration d'actions artistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes ;
- Une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager en amont de la période de résidence à proprement parler, se mener de manière certaine tout au long de sa durée, et éventuellement après la période de résidence-mission ;
- Une acception littérale du terme de résidence. L'artiste choisi·e est effectivement appelé·e à séjourner très concrètement sur le territoire d'accueil et d'action, durant le temps de la résidence, et à rencontrer ses habitant·es dans toutes sortes d'espace-temps. À cette fin, un hébergement adapté à la durée importante de la mission est fourni par la collectivité ;
- Une association systématique de toutes les personnes professionnelles locales, actrices avérées ou potentielles, de l'éducation artistique et culturelle, en fonction de leur degré respectif d'implication possible, à l'ensemble des phases de la résidence-mission ;
- Une véritable action de communication et de valorisation générale. Les différent·es partenaires réunis autour de la résidence s'engagent à la rendre visible aux yeux de toute la population du territoire d'action en l'informant de la présence de l'artiste-résident·e et de sa production artistique mais aussi de la teneur précise de sa mission. Ceci dès l'amont de la résidence, au cours de celle-ci et, en particulier pour les actions de valorisation, à son issue.

La diffusion articulée à la médiation renouvelée et démultipliée

L'action de diffusion constitue très certainement l'axe premier de la résidence-mission dans la mesure où elle est la plus susceptible de toucher, en cet objectif de généralisation qui nous anime, le plus grand nombre de personnes quel que soit le degré d'implication que chacune d'entre elles envisage de consacrer à la dynamique collective locale en jeu. Elle s'envisage aussi bien au sein des établissements scolaires que de structures culturelles,

d'établissements ou de structures d'action éducative ou sociale, d'établissements ou de structures de santé ou médico-sociale, d'établissements ou de structures de la justice, d'équipements municipaux ou intercommunaux, d'associations mais aussi d'entreprises, de commerces, d'exploitations agricoles, etc. Elle peut également, en cas de compatibilité avec la démarche du ou de la résidente, se déployer dans l'espace public extérieur.

Aucune personne n'étant censée, sur le territoire de résidence, ignorer la présence de l'artiste et de son œuvre, celui-ci ou celle-ci et l'équipe de coordination veillent à ce que chaque commune relevant de ce territoire bénéficie d'au moins une action de diffusion avant, durant ou à l'issue du séjour de l'artiste-résident·e. Ceci contribuant à garantir pour chaque habitant·e et plus particulièrement le jeune, quel que soit son lieu de vie, de scolarité, de travail ou de loisirs une proximité et de ce fait à une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du ou de la résidente.

Il est bienvenu, en cet axe de la résidence, de proposer également une démonstration d'éléments documentaires (travaux préparatoires, reportages photographiques, audiovisuels ou radiophoniques, articles /interviews, etc...) permettant une approche complémentaire, voire facilitante, de la démarche et des recherches artistiques menées par l'artiste-résident·e.

Selon le domaine d'expression artistique concerné, les formes de diffusion sont, bien sûr, extrêmement variables et font l'objet, à chaque fois, d'un travail poussé entre le ou la résidente, l'équipe locale de coordination et les responsables des différentes structures culturelles ou autres lieux potentiels d'accueil des œuvres.

Plusieurs types de diffusions peuvent s'envisager, en lieux spécialisés et/ou non spécialisés, pour se déployer tout au long de la durée de la résidence-mission. Ils peuvent aussi être proposés dès l'amont de la période de résidence à proprement parler et tout aussi bien se poursuivre à son issue.

Pour un artiste des champs des arts plastiques et visuels, des arts appliqués, de l'architecture et du paysage, du cinéma, de l'audiovisuel ou du multimédia cette diffusion peut se concrétiser en une présentation en lieux culturels comme en lieux non dédiés, d'œuvres ou d'objets artistiques. L'artiste est systématiquement invité·e à proposer, en chaque lieu choisi, le mode de monstration qui lui semble approprié. Pour un artiste de ces différents champs artistiques, il peut être aussi judicieux de présenter des éléments documentaires, selon un mode de présentation qu'il propose ou valide.

Il peut aussi être envisagé des présentations de plus grande envergure, comme par exemple une exposition monographique, nécessitant à la fois un espace et un accompagnement professionnels conséquents, une durée significative aussi. Il peut s'agir aussi d'événements à durée plus courte, destinés à un public nombreux, comme un défilé de mode, une rétrospective cinématographique, une mise en situation particulière d'une œuvre de très grande taille, une carte blanche pour une programmation au sein d'un ou de plusieurs lieux, un événement littéraire, etc., Là aussi ces diffusions plus lourdes ne s'envisagent qu'avec le soutien des institutions et structures culturelles relevant du champ des arts plastiques et visuels, des musées et du patrimoine, de la diffusion cinématographique, de la vie littéraire, etc. implantées sur le territoire d'action. Ou encore avec des institutions et structures culturelles, non implantées sur ce territoire, mais à vocation régionale ou nationale.

La création conjointe de gestes artistiques

Il s'agit sans doute, de celle qui, parmi les différentes particularités de la résidence-mission, bouscule le plus d'habitudes et de manières de faire en matière d'éducation artistique.

Cet axe est clairement à prendre comme une incitation à un travail en équipe (composée de professionnels déjà coutumiers des processus d'éducation artistique mais aussi et surtout de professionnels qui ne le sont pas encore) animé par un souci et un objectif de partage de la présence de l'artiste, de sa démultiplication à nouveau.

L'artiste reste, en effet, un professionnel rare ; il convient dès lors, de s'organiser, sans être tenté, un seul instant de l'instrumentaliser, afin d'être plus nombreux à bénéficier et à se nourrir de son imaginaire et du regard qu'il porte sur le monde ; afin aussi de se saisir de la force de proposition permanente et du rayonnement qui le caractérisent.

Le pari de cet axe de la résidence-mission est de ne pas faire l'impasse sur la dimension pratique artistique sans prétendre pour autant qu'il puisse répondre à un désir de pratique soutenue. Des instances de pratique en amateur, accompagnée professionnellement, sont par ailleurs d'ores et déjà abondamment proposées à cette fin en région, par les structures culturelles, le secteur associatif ou les collectivités. De même, des dispositifs, nationaux comme régionaux, conçus généralement pour répondre à une demande individuelle de partenariat en provenance, d'un enseignant, d'un animateur ou d'un éducateur, en vue d'une action reposant souvent sur le principe de l'atelier et ne concernant qu'une seule classe ou un seul groupe très circonscrit d'enfants ou de jeunes sont toujours disponibles mais relèvent de cahiers des charges et de financements très distincts.

La création conjointe d'un geste artistique ne doit donc nullement se confondre avec cet existant.

Elle permet à des équipes volontaires de personnes enseignantes, d'éducatrices, d'animatrices, etc. ou mieux encore, à des équipes mixant divers professionnel·les issu·es d'un même quartier par exemple, d'élaborer avec l'artiste une forme d'action, à teneur délibérément artistique donc, complètement imprégnée de la recherche et de la démarche propres à ce dernier et destinée à la donner à voir, à ressentir, à vivre.

En général, éphémère et évitant le plus possible les contraintes techniques lourdes, ce geste artistique est créé, avant tout, en faveur des enfants, adolescent·es ou jeunes adultes dont les équipes de professionnel·les citées ont la responsabilité. À ce sujet, il est pris le plus souvent possible pour unité de référence l'établissement scolaire, l'association, la structure de loisirs, etc. dans son entièreté, et donc l'effectif de jeunes qui s'y trouvent. Si ce n'est l'effectif complet du moins le plus important possible. Il n'est pas rare, de moins en moins même, qu'un geste artistique se déploie en prenant en compte, au-delà de la seule jeunesse, d'autres pans de la population.

S'il se déploie, fréquemment au sein d'un établissement scolaire ou éducatif, d'un équipement ou d'une structure culturelle ou associative, le geste artistique peut s'envisager également dans l'espace public ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident·e et aux équipes coréalisatrices.